

# MÉMENTO DU CÉRÉMONIAL, ASSOCIATIONS.

Extrait de la référence indiquée en fin du document



« **Ne pas parler à la place des morts** » : aucune parole, aucun discours ne doivent interrompre la minute de silence. Les honneurs aux morts terminent une cérémonie commémorative.

## APPEL DES MORTS

Il s'agit normalement des morts pour la France, plus rarement des morts pour la Nation, ou aussi des morts au feu pour les pompiers.

Aucun cérémonial particulier ne règle ce temps. Il est d'usage qu'une personne lise le nom et le prénom du mort, et qu'une autre réponde à chaque énoncé « mort pour la France » (« pour la Nation », « au feu »).

## 2.6.2. Obsèques et offices religieux

**Cet article consacré aux obsèques concerne pour l'essentiel les associations patriotiques et d'anciens combattants ainsi que leurs drapeaux.** Certaines dispositions peuvent également plus généralement s'appliquer à l'ensemble des cérémonies religieuses de rite catholique romain, mais il conviendra de prendre conseil auprès d'un prêtre pour faire préciser certains rituels peu souvent usités (exemple : bénédiction d'un drapeau).

Un maître de cérémonie, en général le président de l'Association dont le défunt était membre, prend soin de recueillir les désirs auprès de la famille et aide à l'organisation des obsèques.

Le chef du protocole prend les directives auprès du maître de cérémonie afin de déterminer l'emplacement où seront installés les porte-drapeaux.

## Dans une maison mortuaire, hôpital ou funérarium :

En règle générale, les porte-drapeaux, accueillis par l'officiant (prêtre, pasteur, rabbin ou responsable des Pompes funèbres) se placent de part et d'autre du cercueil, dans la mesure du possible, et sans occasionner une quelconque gêne à la famille. Ils conservent le drapeau « au pied ».

**Cette garde d'honneur prend fin au moment de la levée du corps. Les drapeaux forment alors une haie d'honneur devant le corbillard, les drapeaux sont « au sautoir ».**

Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à ce que ce dernier soit mis en place dans le corbillard.

### Dans un édifice religieux<sup>28</sup> :

- ✓ Les porte-drapeaux prennent place à l'endroit qu'il leur a été indiqué par l'officiant ou le maître de cérémonie. Ils seront suivis des délégations, du cercueil et de la famille.
- ✓ Les drapeaux sont maintenus « *au sautoir* ». **Ce n'est que lorsque l'officiant invite à s'asseoir que les porte-drapeaux mettent les drapeaux « *au pied* » et s'assoient à leur tour.**
- ✓ Au moment de « ***l'élévation*** », les drapeaux sont mis « *au sautoir* » et sont inclinés pendant que l'officiant offre le pain et le vin.

**28** Il est d'usage que les porte-drapeaux d'associations conservent leur couvre-chef sur la tête (béret, calot de tradition) pendant les offices religieux. Cet usage ne constitue pas une offense à la religion mais obéit à une tradition dans les armées : **le militaire sert d'abord son drapeau, et doit en conséquence porter une tenue complète (dont le couvre-chef) pendant toute la durée de son service.**

D'où là aussi, et plus encore que lors de cérémonies publiques, l'impérieuse nécessité pour un porte-drapeau d'association de porter une tenue conforme et respectueuse du drapeau qu'il porte.

La cérémonie à l'office religieux prend fin. Le Maître de cérémonie remercie les porte-drapeaux.

### Au cimetière :

S'il y a un cortège pour se rendre au cimetière, les porte-drapeaux se placent en tête du cortège, drapeaux « *au sautoir* », suivis par les délégations et le porte coussin qui présente les décorations du défunt.

A l'entrée du cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le corbillard en cortège sur deux ou trois rangs, drapeaux « *au sautoir* ».

Arrivés devant le caveau ou la tombe, les porte-drapeaux se placent de part et d'autre, drapeaux « *au sautoir* ».

Le maître de cérémonie peut annoncer : « ***A la mémoire de Monsieur ...***, *Médaillé militaire, chevalier de l'Ordre national du mérite, Ancien combattant,...*, ***je vous demande un instant de recueillement*** » (environ 20 secondes).

Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau pendant la mise en terre.

Le maître de cérémonie ordonne la dislocation des porte-drapeaux afin de laisser la famille dans l'intimité.

### 2.6.3. Drap tricolore et décorations sur le cercueil

Seuls peuvent bénéficier du privilège de voir recouvrir leur cercueil d'un drap tricolore les anciens combattants, **titulaires de la carte du combattant**, de la carte de combattant volontaire de la Résistance ou **du titre de reconnaissance de la Nation (TRN)**, ainsi que les réfractaires du service du travail obligatoire (STO) ayant obtenu la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 et les civils, fonctionnaires de la police nationale et sapeurs-pompiers, tués dans l'accomplissement de leur devoir et au cours de circonstances exceptionnelles<sup>29</sup>.

**Il n'est pas envisagé d'étendre ce privilège** à d'autres catégories de bénéficiaires, ce qui ôterait tout caractère exceptionnel à cette marque hautement symbolique de **reconnaissance de la Nation**<sup>30</sup>.

La famille du défunt doit le signaler à l'entreprise de pompes funèbres qui se chargera de fournir et poser le drapeau tricolore sur le cercueil et éventuellement le coussin pour les décorations.

Elle doit aussi contacter l'association, dont le défunt était adhérent, afin qu'elle envoie une délégation et le porte-drapeau.

## RÉFÉRENCES

Mémento du cérémonial, du protocole, de la préséance et des usages dans la Nièvre

26 Juin 2014

<http://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/memento-ceremonial-nievre.pdf>

(28)



J.-C. VUILLEMIN

**Rouffach.-** La paroisse a eu le privilège d'accueillir les anciens parachutistes du 11<sup>e</sup> régiment de choc d'Algérie venus de tout le Grand Est célébrer saint Michel, leur patron.

Cf : reportage "La VOIX du PEUPLE"